



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 5 mai à 20h00 à huis clos par vidéoconférence, à laquelle étaient présents Mme Annie Lussier, MM. Gaétan Boulerice, Daniel Racette, Marc Gaudreau, Alain Dumouchel et Alain Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La directrice générale adjointe, Véronique Lussier était présente. La séance débute à 20 h03.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Renouvellement de l'entente des services de téléphonie
8. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Établissement d'un projet-pilote relatif à la mise en commun des services de sécurité incendies des municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington
 - 8.2 Entente multicaserne avec la municipalité de Napierville
9. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 9.1 Adoption d'un avis de motion et présentation du premier projet de *Règlement 2020-304 modifiant le Règlement 2015-259 de zonage*
10. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 10.1 Embauche d'un journalier surnuméraire
 - 10.2 Embauche d'un contremaître – travaux publics
 - 10.3 Entente – Consultante en gestion municipale
 - 10.4 Autorisation aux conseillers municipaux et à l'inspecteur en urbanisme et environnement pour suivre un cours de formation à la Fédération Québécoise des Municipalités
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **VARIA**
13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-05-057 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2020, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

6. LÉGISLATION

6.1 20-05-058 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2020

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

7.1 20-05-059 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 169 455,91 \$ **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2020-05** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

7.2 20-05-060 Renouvellement de l'entente des services de téléphonie

CONSIDÉRANT QUE l'entente des services de téléphonie avec DERYtelecom vient à échéance le 31 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse comparative des soumissions de Bell et DERYtelecom pour les services de téléphonie avait été produite en 2014 et qu'il en résultait une économie importante avec DERYtelecom ;

CONSIDÉRANT QUE les frais des services de téléphonie de DERYtelecom pour l'année 2019 démontrent que les coûts sont toujours nettement inférieurs par rapport à la soumission de Bell en 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de DERYtelecom reçue en avril 2020 de 107.24\$/mois avant taxes pour les 36 prochains mois ne présente aucune augmentation des frais pour le service de téléphonie par rapport à l'entente précédente ;

IL EST PROPOSÉ DE RENOUELER l'entente des services de téléphonie avec DERYtelecom au montant mensuel déposé de leur soumission, représentant un montant total de 3 860,64\$ pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2023 **ET** que cette dépense soit financée par le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			



8. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 20-05-061 Établissement d'un projet-pilote relatif à la mise en commun des services de sécurité incendies des municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité a la responsabilité d'assurer la sécurité publique sur son territoire (article 4 LCM) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Édouard et de Saint-Patrice-de-Sherrington sont préoccupées par la capacité d'offrir une « force de frappe » performante et efficace pour desservir leurs populations ;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement de pompiers pour les périodes dites « de jour » est problématique pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT les échanges et le processus d'étude en cours au sein de plusieurs municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville en vue d'une éventuelle optimisation des services et/ou des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Édouard et de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaitent être proactives sur ce dossier d'optimisation et cela dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT QU'en ce sens les municipalités de Saint-Édouard et de Saint-Patrice-de-Sherrington entendent mettre en œuvre un projet-pilote de six (6) mois, à savoir du 4 mai au 31 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet-pilote a pour principal objectif l'optimisation de la couverture du territoire par les pompiers des deux municipalités ainsi que des ressources matérielles et humaines dans une perspective d'efficacité, d'efficience et dans le respect de leurs cadres budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Édouard et de Saint-Patrice-de-Sherrington précisent que le respect du cadre budgétaire est un critère d'évaluation particulièrement significatif dans l'optique de la suite à donner au projet-pilote ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un document présentant les modalités du projet-pilote devant les maires, les conseillers municipaux responsables de la gestion de la sécurité publique et les directeurs généraux des deux municipalités en date du 20 avril 2020 ;

IL EST PROPOSÉ DE CONCLURE une entente entre les municipalités de Saint-Édouard et de Saint-Patrice-de-Sherrington pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un projet-pilote entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2020 sur la base du document déposé en date du 20 avril 2020 **ET** de préciser que les directions générales des deux municipalités auront à assurer un suivi du déroulement de la démarche générale devant leur conseil municipal respectif afin de formuler des recommandations pour les suites à donner **ET** que la résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	INITIALES	REMARQUES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerville	P	# 6 – Alain Poissant	N	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	✓
				REJETE	

8.2 20-05-062 Entente multicaserne avec la municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit que les municipalités de son territoire s'obligent à adopter une entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne applicables pour atteindre les forces de frappe prévues audit schéma ;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités signataires ayant un service de sécurité incendie désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan de réponse multicaserne pour la protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE pour intervenir efficacement, les services de sécurité incendies peuvent faire appel à d'autres organisations afin de compléter leur force de frappe ou combler les besoins en approvisionnement en eau requis en conformité avec les différents niveaux de risques et respectant les actions prévues au plan de mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT la volonté de chacune des deux parties d'harmoniser dans le cadre du sujet traité la présente entente, le taux horaire applicable aux membres de leurs services de sécurité incendies ;



CONSIDÉRANT QUE cette entente a été entérinée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington par la résolution 2020-04-095 et qu'elle sera entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER M. Ronald Lécuyer, Maire et à Mme Véronique Lussier, Directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette entente d'une durée de 6 mois, soit du 4 mai au 31 octobre 2020 ;

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	INITIALES	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	N	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

9. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 20-05-063 Adoption d'un avis de motion et présentation du Règlement 2020-304 modifiant le Règlement 2015-259 de zonage

CONDISÉRANT QUE le *Règlement 2015-259 de zonage* en vigueur possède quelques coquilles dans différentes grilles de spécifications ;

CONDISÉRANT QU'il est souhaitable d'ajouter des dispositions entourant le déplacement d'humus, de déblais et remblais ;

CONDISÉRANT QU'il y a une demande de certain citoyen à l'effet de pouvoir posséder des poules à l'intérieur du noyau villageois ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER UN AVIS DE MOTION ET LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT du *Règlement 2020-304 modifiant le Règlement 2015-259 de zonage afin de modifier les grilles de spécification des zones C-1, H-5, H-6 et H-7, de modifier les dispositions entourant le triangle de visibilité, le déplacement d'humus, déblais et remblais, de réduire la marge minimale requise d'un bâtiment accessoire du groupe d'usages agricole et d'autoriser la pension de poules selon certaines dispositions ET que le premier projet de règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.*

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	INITIALES	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

10. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

10.1 20-05-064 Embauche d'un journalier surnuméraire

CONSIDÉRANT QUE M. Tommy Lussier, journalier – travaux publics est présentement seul à effectuer l'ensemble des travaux de maintien du centre communautaire et du réseau routier ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler rapidement le poste de Journalier – opérateur aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier est présentement en affichage et qu'il est trop tôt pour débiter le processus des entrevues ;

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Brisson a postulé pour le poste de journalier, mais que sa candidature n'est plus disponible puisque celui-ci débutera un emploi dans les prochains mois au MTQ pour un poste similaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Brisson s'est montré disponible pour travailler temporairement aux travaux publics en attendant de débiter au MTQ ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER M. Samuel Brisson au poste de Journalier surnuméraire, en date du 27 avril 2020 en attendant de combler le poste de façon permanente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	INITIALES	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE



No de résolution
ou annotation

10.2 20-05-065 **Embauche d'un contremaître – travaux publics**

CONSIDÉRANT la présentation de la description des tâches assumées par le poste de contremaître – travaux publics au comité des ressources humaines et affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de contremaître – travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE M. Chad Whittaker possède les compétences requises pour assumer les responsabilités du poste ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de contremaître – travaux publics monsieur Chad Whittaker **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 11 mai 2020 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le Directeur général afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente **QUE** le conseil municipal autorise la Directrice générale adjointe à signer le contrat de travail de monsieur Chad Whittaker.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

10.3 20-05-066 **Entente - consultante en gestion municipale**

CONSIDÉRANT le départ du Directeur Général et secrétaire-trésorier en avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe a besoin d'aide afin de l'assister dans divers dossiers ;

IL EST PROPOSÉ DE RETENIR les services de Mme Lise Lavigne, à titre de consultante en gestion municipale, pour une période indéterminée, conformément à l'entente convenue avec elle **ET** que le tout soit payé à même le budget de fonctionnement. Il est entendu que Mme Lavigne travaillera sous l'autorité de Mme Véronique Lussier, directrice générale adjointe. Il est de plus résolu d'autoriser le Maire et la Directrice Générale Adjointe à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE

10.4 20-05-067 **Autorisation aux conseillers municipaux et à l'inspecteur en urbanisme et environnement pour suivre un cours de formation à la Fédération Québécoise des Municipalités**

CONSIDÉRANT QUE messieurs les conseillers Marc Gaudreau et Daniel Racette ainsi que M. Yves Essono, inspecteur en urbanisme et environnement désirent suivre une formation intitulée : « Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (en partenariat avec la COMBEQ) ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER Messieurs les conseillers Marc Gaudreau et Daniel Racette ainsi que M. Yves Essono, inspecteur en urbanisme et environnement à suivre cette formation au coût de 125 \$ avant taxes applicables pour chaque inscription **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS – pas de public, réception possible des questions du public

12. VARIA

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

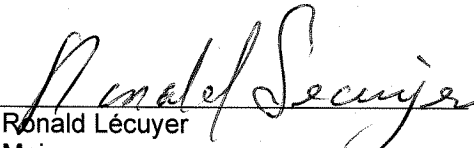


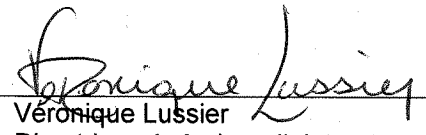
No de résolution
ou annotation

20-05-068 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h35.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :				


Ronald Lécuyer
Maire


Véronique Lussier
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe